

SERVICES ET PROGRAMMES ÉDUCATIFS INCLUSIFS

Chaque service de garde doit mettre en œuvre son programme éducatif qui reflète sa mission, ses valeurs et sa vision. Ce programme doit présenter les orientations données à l'intervention éducative et contenir les renseignements pour guider le personnel éducatif.¹



Point de réflexion

L'intégration a 2 approches complémentaires :

L'approche inclusive, qui consiste à prévoir et à répondre aux besoins de tout le monde de manière générale.

L'approche adaptative, qui va plus loin en adaptant la réponse à chaque situation ou personne spécifique, en ajustant ce qui a déjà été mis en place.

L'un n'exclut pas l'autre, ce n'est pas en opposition. Dans la vie réelle, c'est souvent la combinaison de ces 2 approches.

Stratégie d'évaluation de la capacité d'accueil

Le SGEE doit développer une stratégie objective pour évaluer sa capacité à accueillir un enfant handicapé. Cette stratégie doit inclure des critères clairs et mesurables, permettant de justifier un refus le cas échéant, tout en respectant les principes d'équité et de non-discrimination.² Pour plus de précisions, consulter la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : <https://cdpdj.gc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/outil-traitement-services-enfants-handicap>

Formulaire d'autorisation de partage d'informations

Un formulaire d'autorisation au partage de renseignements personnels doit être mis en place. Ce document, signé par les parents, permet la communication entre le SGEE et les professionnels intervenant auprès de l'enfant, assurant ainsi une continuité dans les soins et le soutien apportés.

Incorporation systématique des préoccupations des parents et enfants en situation de handicap

Il faut formuler des orientations claires pour guider les actions du service de garde concernant :

- > L'aménagement des lieux
- > L'achat de matériel adapté
- > La formation du personnel

1 [Définition développée : Ministère de la famille – Gouvernement du Québec – Programme éducatif en service de garde](#)

2 [Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#)

Procédures de soutien

Il est essentiel d'établir des procédures précises pour :

- Identifier les situations nécessitant un soutien immédiat ou à court terme
- Déterminer les cas qui requièrent l'appui de ressources externes (suivi médical, évaluation, élaboration d'un plan d'intervention)
- Ces procédures permettent une réponse rapide et adaptée aux besoins de l'enfant.

Choix de gestion favorisant l'intégration

Pour faciliter l'intégration des enfants ayant des besoins de soutien particulier, il est important de prendre des décisions stratégiques et proactives. Cela peut se traduire par la mise en place de mesures concrètes et adaptées. Par exemple :

- L'aménagement de groupes multi âges
Cet aménagement peut favoriser une dynamique d'entraide et d'apprentissage mutuel, bénéfique pour tous les enfants.
- L'embauche d'une conseillère pédagogique
Cela apportera une expertise précieuse pour adapter les méthodes d'éducatives.
- Le recrutement d'une technicienne en éducation spécialisée
- Cela permettrait d'offrir un soutien individualisé aux enfants ayant des besoins spécifiques, assurant ainsi une prise en charge plus complète et efficace.

Désignation d'une personne responsable de l'accessibilité

Pour assurer une intégration efficace des personnes en situation de handicap dans les services de garde, il est conseillé de désigner une personne dédiée à cette mission. Elle jouera un rôle clé en veillant à ce que les besoins, tant ceux des parents que des enfants en situation de handicap, soient pris en compte dans tous les aspects du fonctionnement du service de garde.

La personne responsable de l'intégration doit être impliquée dans l'ensemble des processus décisionnels et opérationnels du service de garde, en particulier lors de l'élaboration ou de la révision des documents fondamentaux tels que :

- La politique d'admission du service de garde : pour garantir que les critères d'admission sont inclusifs et non discriminatoires envers les enfants handicapés.
- Le programme éducatif : pour s'assurer que les activités et les méthodes pédagogiques sont adaptées et accessibles à tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins de soutien particulier.
- La politique d'intégration : pour définir clairement les stratégies et les mesures visant à faciliter l'inclusion des enfants handicapés dans le milieu de garde.
- Autres documents pertinents : comme le plan d'intervention en service de garde, les procédures d'aménagement des lieux, ou les politiques de formation du personnel.

Cette personne doit établir une relation de confiance avec les parents, rester en communication avec eux et les impliquer dans les décisions concernant leur enfant. Elle veille également à ce que le dossier parental soit complet et que les mesures convenues pour l'intégration de l'enfant soient mises en œuvre.

Choix des activités et de jeux

L'adaptation des activités et des jeux pour s'assurer que ceux-ci sont inclusifs ne signifie pas de les dénaturer, mais plutôt considérer les difficultés que certains enfants peuvent rencontrer et trouver un moyen de les accommoder, tout en s'assurant que l'activité ou le jeu reste intéressant pour tous.

Point de réflexion

L'accommodement raisonnable a pour objectif est de permettre à tous les enfants de participer pleinement, sans compromettre l'expérience des autres. Il faut un équilibre entre l'adaptation aux besoins spécifiques et la préservation de l'intérêt général de l'activité.

Activités inclusives

Pour prioriser l'inclusivité des activités organisées pour les enfants en service de garde, il est important de considérer la flexibilité pour s'assurer qu'elles puissent être adaptées selon les besoins de chacun pour encourager la participation de tous.

Voici quelques exemples d'éléments à considérer :

- Offrir une variété d'activité, par exemple certaines plus physique, ou créative et d'autres plus sociales.
- Lors du développement ou du choix d'activités, garder en tête les différentes forces des enfants, notamment les enfants ayant une limitation fonctionnelle pour encourager leur participation.
- Prévoir des options adaptées d'activités et de jeux pour permettre à tous les enfants de participer pleinement.
- Encourager les activités extérieures autant que possible. L'éducation par la nature peut être bénéfique pour l'inclusion d'enfants ayant une limitation fonctionnelle. (Voir Projet Alex)³
- Lors de jeux d'équipe, essayer de créer des groupes diversifiés et de grouper des enfants ayant une limitation fonctionnelle avec d'autres qui n'en ont pas pour éviter leur isolement et favoriser leur intégration au groupe.
- Proposer des jeux en paire au besoin pour aider à la participation d'enfants ayant une limitation fonctionnelle.
- Prévoir des adaptations pour tout type de jeux, par exemple utiliser des supports visuels ou auditifs pour faciliter la compréhension et l'implication de tous.

Gestion des coûts supplémentaires

Si l'intégration engendre des coûts supplémentaires, le SGEE peut :

- Faire les démarches pour obtenir l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG)

Voici le lien vers cette ressource : [Allocation pour l'intégration en service de garde | Gouvernement du Québec](#)

³ [AQCPÉ - Projet Alex](#)

Utiliser ces fonds pour procéder aux adaptations nécessaires :

- > Ressources matérielles : équipements spécialisés, aménagements physiques.
- > Ressources humaines : embauche de personnel supplémentaire (accompagnatrices, aide-éducatrices, techniciennes en éducation spécialisée).
- > Ressources informationnelles : formation du personnel, outils de communication adaptés.

Mesures organisationnelles

Des ajustements organisationnels peuvent être nécessaires, tels que :

- > Réduction du ratio enfants/éducatrice dans certains groupes.
- > Libération de temps pour la formation du personnel.
- > Mise en place de périodes de planification et de suivi spécifiques.

Fiches reliées à consulter

- > L'accessibilité physique
- > Approfondir mes connaissances
- > La concertation
- > Emploi
- > Politique d'intégration
- > Les parents en situation de handicap
- > Formation et sensibilisation